



# DEUX GÉNÉRATIONS SOUS LE MÊME TOIT

Pour lutter contre l'isolement des seniors et résoudre les problèmes de logement des jeunes, l'association DiGi a une solution : la cohabitation intergénérationnelle. En 2018, près de 80 binômes se sont ainsi constitués.



Paule, 92 ans, a trouvé une présence rassurante et Pablo, un logement à moindre coût.

© F. Piatou

36

En 2019, ce principe devrait être expérimenté dans une résidence autonomie, la maison de retraite pour personnes valides, à Corenc. Autre idée, permettre à des retraités qui ont de faibles ressources et vivent dans un grand appartement de loger un jeune pour 150 euros par mois. Dans ce cas, la présence journalière du jeune locataire ne sera pas exigée. La personne âgée pourra, quant à elle, s'assurer un revenu supplémentaire qui ne sera pas imposable.

#### Plus de contacts :

04 76 03 24 18 ; 2, boulevard  
Maréchal-Joffre, Grenoble ;  
www.digi38.org

Par Annick Berlioz

Depuis la rentrée de septembre, Paule, 92 ans, partage son toit avec Pablo, 26 ans, un étudiant en troisième année d'architecture. Après avoir perdu son conjoint en juillet dernier, elle se voyait mal vivre seule chez elle dans sa maison de Corenc. Le jeune homme, originaire du Mexique, se sentait tout aussi isolé et ne disposait d'aucune garantie pour accéder à un loyer. Tous deux ont opté pour le logement partagé.

Mis en place et géré par l'association Domicile intergénérationnels isérois (DiGi), avec l'appui du Département de l'Isère, ce dispositif est régi par un contrat qui fixe des règles très précises pour chacun. Concrètement, la personne âgée propose une chambre meublée de 10 mètres carrés au minimum en contrepartie d'une somme de 50 euros mensuels couvrant les frais de gaz, d'eau et d'électricité. En échange, le jeune s'engage à être présent quatre soirs par semaine et deux week-ends par mois. Il apporte aussi un peu d'aide pour les tâches de la vie quotidienne : faire les courses, réaliser de petits travaux de dépannage ou tout simplement tenir compagnie. Tous

deux doivent adhérer à l'association. De son côté, DiGi s'assure que tout fonctionne bien. "Nous vérifions en amont que le logement est conforme et constituons les binômes en tenant compte de leur personnalité et de leurs centres d'intérêt. En cas de problème, nous sommes là pour libérer la parole et assurer un rôle de médiation", explique Annick Piquet, directrice de DiGi.

#### ADAPTER LE DISPOSITIF AUX NOUVEAUX BESOINS

Pour l'instant, le dispositif s'adresse plutôt à des étudiants et à des seniors résidant dans l'agglomération grenobloise. Mais à l'avenir, DiGi souhaite l'étendre sur l'ensemble du département et toucher de jeunes travailleurs et apprentis qui n'ont pas les moyens de se loger. "Avec les bailleurs sociaux, nous avons mis en place une formule consistant à héberger de jeunes colocataires dans le parc social pour un loyer minoré. En contrepartie, ils s'engagent à rendre régulièrement visite aux résidents âgés et à leur proposer des rencontres conviviales, comme des goûters", poursuit Annick Piquet.

#### ZOOM

#### "LES JEUNES RÉCOMPENSÉS"

CHRISTIAN COIGNÉ,  
VICE-PRÉSIDENT  
DU DÉPARTEMENT  
CHARGÉ DU FONCIER  
ET DU LOGEMENT,  
PRÉSIDENT DE DIGI.



"La cohabitation intergénérationnelle est un vrai partage. Elle permet de maintenir les seniors le plus longtemps possible à domicile et d'encourager les jeunes à la citoyenneté. Depuis trois ans, nous voulons améliorer cette forme d'habitat, en proposant de nouvelles réponses, mais aussi en initiant les jeunes aux gestes de premiers secours et à l'accompagnement des personnes âgées. Chaque année, à l'occasion de la Semaine nationale de l'engagement, nous leur remettons un certificat d'engagement qui pourra leur servir d'appui dans leur recherche d'emploi. Une bonne façon de les remercier pour leur action."